

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf le 11 avril le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Mmes Jeanjean, André, Thimonier, Mrs Pécoul, Miquel, Bompieyre, Vianès

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

**Objet de la délibération :****Budget M14 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L.2311-1 à L2343-32 .

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) :

Monsieur le Maire expose le contenu du budget primitif ;

S'agissant du régime des provisions, la réglementation prévoit qu'il faut un vote du conseil municipal précisant le régime semi budgétaire ou budgétaire.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour le régime semi budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	662 700.65	662 700.65
- Fonctionnement	268 455.00	268 455.00
<b>TOTAL</b>	<b>931 155.65</b>	<b>931 155.05</b>

Précise que le budget de l'exercice, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
16 AVR. 2019  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

PECOUL JEAN-MICHEL  
MAIRE



Po  
Jeanjean